

## Eccles, Natalie

---

**De:** Dubois, Véronique  
**Envoyé:** lundi 11 juin 2012 17:40  
**À:** 'blegault1@sympatico.ca'  
**Cc:** Secrétariat; Greffe  
**Objet:** TR: Mes commentaires sur les tarifs de l'option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences  
**Pièces jointes:** Commentaires-de-Benoit\_Legault-sur-les tarifs-exiges.doc

Monsieur Legault,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre courriel du 25 mai 2012 et du document qui y était joint.

Nous confirmons que ces documents seront versés au dossier R-3788-2012 à titre d'observations écrites et seront également affichés sur notre site internet.

Vous pouvez par ailleurs suivre l'audience dans ce dossier qui débutera ce mercredi 13 juin 2012 en vous rendant à l'adresse suivante <http://www.regie-energie.qc.ca/> en cliquant l'icône "diffusion en direct".

Veuillez agréer, Monsieur Legault, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois

Secrétaire de la Régie

Régie de l'énergie

(514) 873-3303

[veronique.dubois@regie-energie.qc.ca](mailto:veronique.dubois@regie-energie.qc.ca)



**Ai-je vraiment besoin d'imprimer ce document?**

Le présent courrier électronique (courriel) et les documents qui y sont joints peuvent contenir de l'information confidentielle. Ils sont transmis exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et nulle autre personne ne doit en prendre connaissance, les utiliser ou les divulguer. Si vous recevez le présent courriel par erreur, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement par courrier électronique et le détruire avec les documents qui y sont joints.

---

**De :** [blegault1@sympatico.ca](mailto:blegault1@sympatico.ca) [<mailto:blegault1@sympatico.ca>]

**Envoyé :** vendredi 25 mai 2012 01:11

**À :** Dubois, Véronique

**Objet :** Mes commentaires sur les tarifs de l'option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences

Bonjour Mme Dubois,

J'ai attaché un fichier Word qui inclut mes commentaires sur le dossier mentionné dans le sujet. Veuillez le porter à l'attention des Régisseurs.

Merci et bonne journée!

Benoit Legault

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

[blegault.im@gmail.com](mailto:blegault.im@gmail.com)

À: Mme Véronique Dubois  
Régie de l'Énergie  
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

De: Benoit Legault

Le 24 mai 2012

Sujet: Mes commentaires concernant le dossier « *Demande de fixation des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences* »

Bonjour Madame Dubois,

J'inclus mes commentaires ci-dessous:

**Partie 1 : Le tarif demandé pour l'option de retrait, afin d'être doté d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences, est trop élevé.**

L'option de retrait moyennant un versement initial et des versements mensuels est une bien meilleure avenue que l'imposition forcée de compteurs émettant des micro-ondes. Cependant le tarif demandé est certainement trop élevé et énormément de personnes ne pourront donc se prévaloir de cette option de retrait. La conséquence est que peu de gens paieront ce coût abusif permanent et en conséquence, la plupart de ceux qui paieront le tarif demandé seront encore tout de même exposés aux micro-ondes émises par les compteurs intelligents de leurs voisins immédiats.

Par exemple, on relate dans le numéro d'automne 2011 du magazine « La Maison du 21ème siècle » le cas de « Pierre » qui demeure en campagne et a utilisé un électricien pour faire déplacer son compteur intelligent à 70 pieds de sa maison car il ressentait les effets du compteur jusqu'à 50 pieds de distance. (L'article est disponible ici : <http://www.cqlpe.ca/pdf/Annexe%201.pdf> ). Il est certain que beaucoup de gens ailleurs qu'à la campagne seront à moins de 50 pieds des compteurs intelligents de leur voisins.

Donc, le droit de retrait sous sa forme actuelle qui demande un versement trop important ne procurera pas tout le bénéfice attendu, c'est-à-dire que les compteurs des voisins vont quand même continuer d'affecter ceux qui ont payé pour ne pas être exposé aux micro-ondes des compteurs intelligents.

Ce problème est encore plus évident dans les logements multiples (blocs appartements, etc) car on pourra vraisemblablement y retrouver un grand nombre de compteurs intelligents côte à côte: n'en éliminer qu'un seul ne règle pas le problème des x autres compteurs toujours présents à proximité.

On a donc plutôt besoin d'une option de retrait gratuite sans aucun frais additionnel comme cela se fait à d'autres endroits sur la planète de façon à ce que toute la population qui le désire ne soit pas exposée de façon involontaire.

Les témoignages écrits des personnes dont la santé s'est sérieusement détériorée suite à l'installation de ces compteurs intelligents émetteurs de micro-ondes abondent. Ma conjointe connaît de même personnellement une personne locataire qui ne dort plus depuis que ces compteurs intelligents ont été

installés dans son immeuble sur la rive Sud.

Personnellement, j'ai le bonheur de ne pas avoir de tels compteurs intelligents dans mon voisinage et je veux que ça demeure ainsi (ayant personnellement constaté auparavant que les micro-ondes peuvent avoir un effet négatif sur mon bien-être).

La Régie doit impérativement tenir compte du fait qu'il serait inéquitable pour les résidents de devoir payer pour empêcher Hydro-Québec de porter atteinte à leur santé, et ce sans qu'Hydro-Québec ait obtenu leur consentement à être exposés à ce risque permanent pour leur santé.

Car le problème est bien là : on parle ici d'exposer des millions de gens à des micro-ondes sans leur consentement ou de les forcer à payer le gros prix pour diminuer la dose à laquelle ils seront exposés même si les émissions micro-ondes des compteurs intelligents de leur voisins vont quand même continuer de les atteindre.

Dans la partie 2 ci-dessous, je vais également mentionner une référence concernant la dose cumulative de micro-ondes reçues dans le voisinage d'un compteur intelligent versus autres appareils.

### **Partie 2 : L'intensité relative du niveau de radiofréquences reçu.**

Discussion sur les niveaux de radio-fréquences reçus par un compteur intelligent versus les niveaux en provenance d'autres appareils.

Daniel Hirsch est un conférencier et un expert en politique nucléaire à l'Université de Californie. Il a aussi été largement cité dans les médias suite aux accidents nucléaires du Japon.

Un des problèmes concernant les mesures de niveaux de radiofréquences déjà cités, est que souvent, on ne tient pas compte du temps d'exposition par jour. Par exemple, le téléphone cellulaire n'est pas utilisé 24 heures sur 24, mais plutôt quelques minutes par jour chez ceux qui les utilisent. Même chose pour le four micro-ondes qui est peut-être utilisé 15 minutes par jour encore là uniquement chez ceux qui choisissent de l'utiliser. Par contre, les compteurs intelligents exposent les résidents 24 heures sur 24 et 365 jours par année.

En utilisant un rapport du California Council on Science and Technology, lui-même basé sur les estimés de l'Electric Power Research Institute, Daniel Hirsch a réajusté leur mesures en tenant compte du temps d'exposition cumulatif sur tout le corps.

Ses conclusions sont visibles à l'Annexe 1 ci-bas. Selon ses résultats, à 3 pieds de distance d'un compteur intelligent, :

- la dose reçue du compteur intelligent serait entre 20 et 80 fois plus grande que la dose à 2 pieds d'un four micro-ondes ( $40/2 = 20$  &  $40/0.5 = 80$ ).
- la dose reçue du compteur intelligent serait entre 40 et 200 fois plus grande que la dose à 3 pieds d'un routeur Wi-Fi ( $40/1 = 40$  &  $40/0.2 = 200$ ).
- la dose reçue serait environ 53 fois plus grande que l'exposition du corps entier à un téléphone cellulaire ( $40/0.75 = 53.3$ ).

Le document PDF est disponible ici :

[http://www.committeetobridgethegap.org/pdf/110212\\_RFrad\\_comments.pdf](http://www.committeetobridgethegap.org/pdf/110212_RFrad_comments.pdf)

### **3 – Solutions alternatives**

Une solution alternative à l'option de retrait sans versements serait l'installation de compteurs intelligents qui n'émettent pas de micro-ondes, mais utilisent plutôt une solution sur fil. Par exemple, la ligne téléphonique (car tout le monde a le téléphone) pourrait être utilisée brièvement la nuit à 4:00 AM par le compteur pour envoyer les mesures d'utilisation d'énergie de la journée à Hydro-Québec. Un appel sortant automatisé par jour à 4:00 AM ne dérangera personne. Ou bien, étant donné que l'Internet a une très grande pénétration dans les foyers québécois, il pourrait simplement être utilisé par le compteur pour transmettre les données à Hydro-Québec.

### **4 – Autres commentaires:**

Je suis surpris et franchement très déçu par le refus de la Régie d'accepter dans ce 2e dossier toute référence aux effets des compteurs intelligents sur la santé. En effet, le coeur du problème s'y trouve: tous ces gens dont la santé s'est sérieusement dégradée suite à l'installation des compteurs intelligents ont le droit d'être entendu. On doit tenir compte de leur état afin d'éviter d'étendre le mal au reste de la province.

**Annexe1** : Extrait d'un PDF de Daniel Hirsch, un conférencier et expert en politique nucléaire à l'Université de Californie qui a été largement cité dans les médias concernant les accidents nucléaires au Japon.

Source: [http://www.committeetobridgethegap.org/pdf/110212\\_RFrad\\_comments.pdf](http://www.committeetobridgethegap.org/pdf/110212_RFrad_comments.pdf)

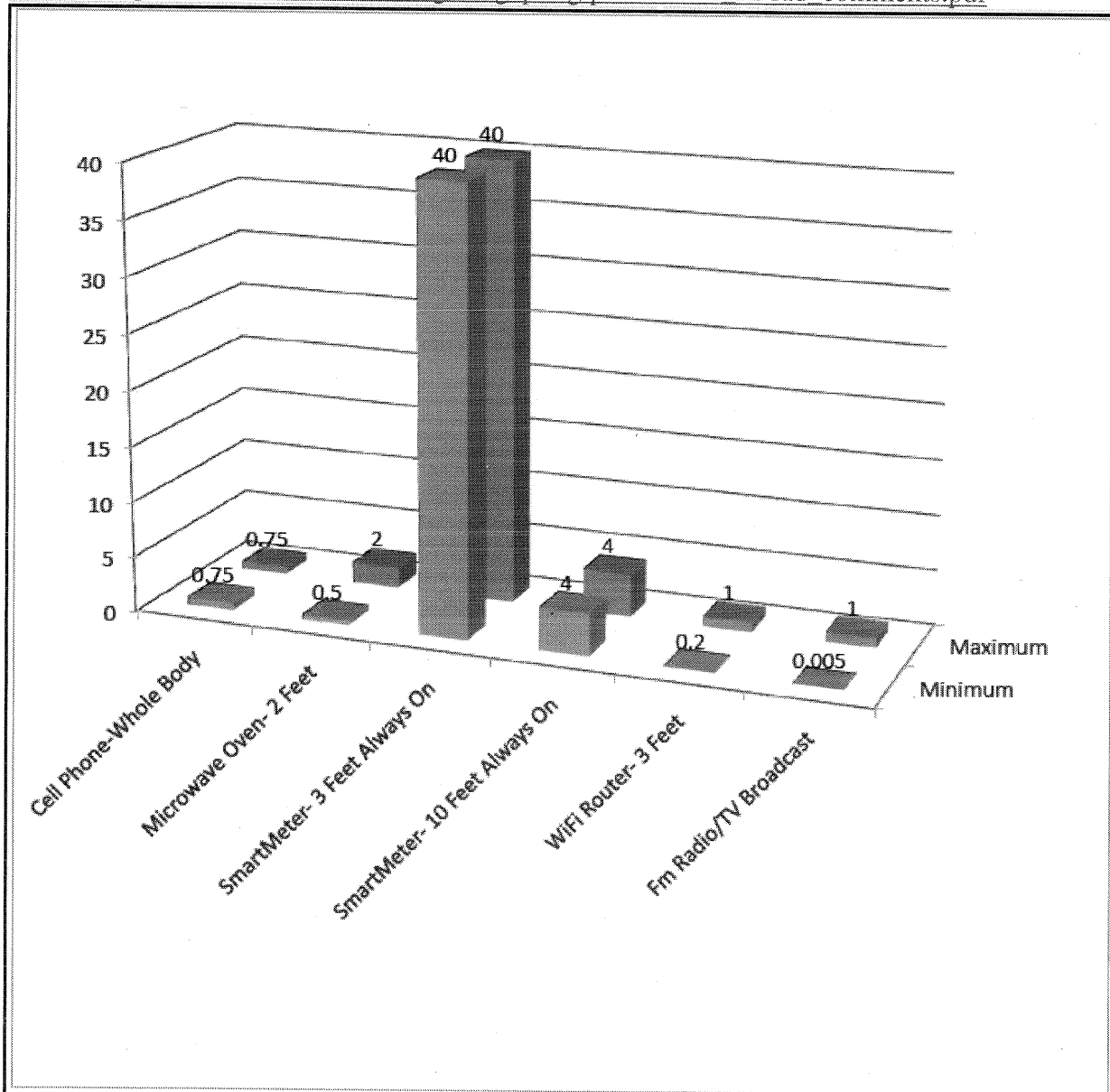


Figure 4. Comparison of Radio-Frequency Levels to the Whole Body from Various Sources in  $\mu\text{W}/\text{cm}^2$  over time [corrected for assumed duty cycle and whole body exposure extrapolated from EPRI/CCST SmartMeter estimated levels at 3 feet].